



**PV CC Coppet 8/2017**

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET  
LEGISLATURE 2016-2021**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

Début de la séance : 18h30  
Présidence : Monsieur Yves Riesen

**Ordre du jour :**

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin) ;**
2. **Appel ;**
3. **Approbation du Procès-verbal du 6 novembre 2017 ;**
4. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
5. **Communications de la Municipalité ;**
6. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
7. **Préavis No 07/2017-2018 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2018.**
8. **Préavis N° 08/2017-2018 relatif à la demande de prolongation du délai de mise en œuvre de l'initiative populaire communale « pour la pérennité des établissements publics » ;**
9. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
10. **Divers et propositions individuelles.**

**1. Modification de l'ordre du jour si besoin ;**

Aucune modification

## 2. Appel

Présents : 40  
Excusés : 11  
Absents : 4

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.  
Majorité à 21 voix.

## 3. Approbation du Procès-verbal du 6 novembre 2017

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

Mme S. Decré remarque qu'en page 64, le préavis déposé est le budget et non l'arrêté d'imposition.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 6 novembre 2017 est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

## 4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président fait part des communications suivantes :

- Les membres du conseil sont priés de vérifier leurs coordonnées dans la liste des membres et d'avertir des changements sur le courriel de la secrétaire : [secrtaire.conseil@coppet.ch](mailto:secrtaire.conseil@coppet.ch).
- Les conseillers sont priés de s'excuser auprès de la secrétaire du Conseil ([secrtaire.conseil@coppet.ch](mailto:secrtaire.conseil@coppet.ch)) avec copie à l'adresse [presidence.conseil@coppet.ch](mailto:presidence.conseil@coppet.ch).
- Le préavis concernant le dépassement de budget des travaux de la maison de ville sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- L'ATE demande l'étude de la réouverture d'un guichet CFF.
- Swisscom annonce la suppression des cabines publiques.
- 

## 5. Communications de la Municipalité

*M. G. Produit* : concernant la piscine-patinoire, les avocats étudient le rapport CAMAC. La législation sur le bruit a changé depuis le début du projet. Quelques modifications sont à effectuer. Les commissions de mobilité et d'urbanisme seront prochainement convoquées afin de discuter du contournement de Coppet.

L'administration sera fermée pendant les fêtes et rouvrira le 3 janvier 2018.

Les personnes décédées en 2017 et dont les familles ont souhaité un affichage au pilier public sont : Mme Makil Mona, Mme Rohrbach Frida, M. Pavillon Raymond, M. Hofer André, Mme Béchet Liliane, M. Guniat Paul et Mme Bertinotti Nadia.

*Mme I. Naville* : l'opéra Belle Hélène est organisé à Coppet. Le spectacle est prévu pour fin novembre 2018 et il manque 10 chanteurs.

*M. F. Keller* : après l'étude du croisement du chemin du Marais et du chemin des Rannaux, la commune va interpeller la commune de Commugny, bien que le chemin du Marais soit un chemin privé.

*M. G. Produit*

Préavis déjà déposés pour la prochaine séance du 29 janvier 2018 :

- demande de crédit pour les travaux complémentaires relatif à la transformation de la maison de ville
- demande de crédit pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël
- demande de crédit pour l'installation de sept abribus



## 6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Mme A. Cherbuin

Conseil régional

- le budget de CHF 10'000'000.-
  - un crédit pour un parking et deux tunnels sur la route du col de la Givrine
  - un crédit pour l'extension du musée du Léman
  - un crédit pour une meilleure communication du Conseil Régional avec un nouveau logo, une amélioration du site internet et la suppression du nom Région Nyon
- ont été acceptés.

Mme S. Lager Sequin

AJET

- le budget
  - un crédit de CHF 62'000.00 pour de nouveaux bureaux
- ont été acceptés.

## 7. Préavis No 07/2017-2018 relatif au budget de fonctionnement de l'année 2018.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. V. Moret, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, est présent pour appuyer la Municipalité en cas de questions.

Le Président signale que le budget sera présenté compte par compte et la discussion est ouverte.

### 1. Administration générale - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 1.

1. Administration générale	CHF 5'411'100.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

### 1. Administration générale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 1.

1. Administration générale	CHF 2'078'650.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

### 2. Finances – charges

M. M. Gada demande si l'augmentation est due à la péréquation et si une simulation a été faite.

M. G. Produit répond qu'une simulation n'a pas été faite et qu'actuellement il n'y a pas de déficit mais les réserves se vident.

La péréquation change selon le nombre de contribuables aisés dans la commune.

Une augmentation du point d'impôt n'aurait pas d'incidence sur la péréquation.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 2.

2. Finances	CHF 6'898'500.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

### 2. Finances – revenus

Mme A. Cherbuin désire savoir si la différence entre 2017 et 2018 est due à une diminution de personnes imposées à la source.

M. G. Produit informe que l'estimation a été corrigée car ces dernières années elle était toujours trop haute.

M. H.-P. Zbinden demande si la diminution des revenus est due à une diminution des gros contribuables et si cela est calculé sur l'impôt 2016.

M. G. Produit explique que le changement est dû au nombre d'habitants imposés et à la diminution des impôts à la source.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

2. Finances	CHF 21'368'400.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments – charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 3.

3. Domaines et Bâtiments	CHF 275'150.00	Oui : 39	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 3.

3. Domaines et bâtiments	CHF 520'570.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux – charges

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 4.

4. Travaux	CHF 1'855'100.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux – revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 4.

4. Travaux	CHF 1'159'350.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 5.

5. Instruction publ. et cultes	CHF 2'186'950.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 5.

5. Instruction publ. et culte	CHF 453'700.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police – charges

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 6.

6. Police	CHF 2'099'150.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 6.

6. Police	CHF 1'153'600.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charge

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 10'561'050.00	Oui : 38	Non : 0	Abstention : 1
---------------------	-------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 10'000.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------	----------	---------	----------------

8. Service industriel – charges et revenus

Les deux postes sont à zéro.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des charges et des *revenus* du point 8.

Oui : 39                      Non : 0                      Abstention : 0

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges*.

Total des charges	CHF 29'287'000.00	Oui : 39	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	-----------------

Total des revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *revenus*.

Total des revenus	CHF 26'744'270.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Ensemble du budget 2017

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote sur les totaux des charges, des revenus et de l'excédent de charges.

Total des charges	CHF 29'287'000.00
Total des revenus	CHF 26'744'270.00

Excédent de charges	CHF 2'542'730.00	Oui: 39	Non : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	---------	---------	-----------------

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. H.-P. Zbinden questionne quant aux réserves communales et à l'attitude du canton par rapport aux discussions sur la péréquation.

M. G. Produit informe que la réserve totale de la commune est de CHF 9'900.000.00. La commune ne mentionne pas dans le budget un prélèvement sur la réserve pour égaliser les comptes afin de montrer la réalité. La dette a évolué de 22'000'000.00 depuis 2015. Ce n'est pas le canton seul qui décide des changements, mais une commission issue des communes et du canton, puis le parlement doit voter. L'association des communes vaudoise se bat pour démontrer que le système est injuste. Une nouvelle demande est faite pour que le calcul soit fait d'après le nombre d'habitants, ainsi que de simplifier le système. La péréquation a coûté à la commune CHF 2'500'000.00 de plus en 2 ans.

M. M. Gada estime qu'il est important que les commissions se mobilisent dans les communes. Il pense que les communes perdent le contrôle de leurs budgets.

Mme S. Lager Sequin indique que la commune de Mies a pu négocier la péréquation avec M. Broulis et demande pourquoi Coppet ne le fait pas.

M. G. Produit explique que certains contribuables mettent en péril les comptes des communes. Exemple : un habitant qui paie 10 millions d'impôt à la commune, amène aussi plusieurs millions au canton. Cependant la commune doit payer 18 millions de péréquation en plus. Il n'y a pas eu de négociation, mais le tableau a été rectifié. La facture cantonale était de 55 points d'impôt et le point a été baissé à 45 points.

Mme A. Cherbuin relève que pour changer de système il faut un postulat, celui-ci doit être discuté en commission, puis voté par les députés. Le processus sera revu d'ici 2 ans.

M. J.-P. Blanchoud a lu que très peu de personnes comprennent le calcul de la péréquation.

M. G. Produit confirme qu'il n'y a que les spécialistes qui le comprennent.

M. V. Moret trouve que les règles imposées par le canton est une violation de l'autonomie communale. Pourquoi ne pas aller au Tribunal Fédéral ?

M. G. Produit indique que la commune de Coppet est allée au TF et a perdu, car le cadre légal est respecté.

M. E. Charlot Valdieu demande quelles sont les participations au canton et à la commune sur les points 351 et 352 en page 1 du budget par nature,  
M. G. Produit informe qu'il s'agit surtout de la facture sociale.  
La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 38

Non : 0

Abst. : 1

Le budget de Fonctionnement de l'année 2018 est accepté à la majorité.

**8. Préavis N° 08/2017-2018 relatif à la demande de prolongation du délai de mise en œuvre de l'initiative populaire communale « pour la pérennité des établissements publics » ;**

A la demande du Président, la rapporteure de la commission Ad Hoc, Mme S. Decré, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. M. Steib remarque qu'en page 2 alinéa 2, il est noté que le cabinet de physiothérapie n'a pas trouvé de locaux. Pourquoi n'ont-ils pas été dans les locaux du cabinet dentaire de Commugny ?

M. G. Produit répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet et que la commune n'est pas concernée par des transactions entre privés.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du préavis.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 08/2017-2018 est accepté à l'unanimité.

### 9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

### 10. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition.

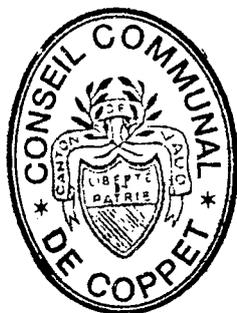
Le Président souhaite de joyeuses fêtes et lève la séance du Conseil Communal à 20h00.

**La prochaine séance est prévue le 29 janvier 2018 à 20h15.**

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin